REGLEMENT DE L'ACTIVITE AQUABIKING EN AUTONOMIE 2026/2027

La Ville de Montigny-lès-Metz, située 160 rue de Pont-à-Mousson 57950 MONTIGNY-lès-METZ, met en œuvre une activité Aquabiking en autonomie à la Piscine de Montigny-lès-Metz située 19 place Pierre de Coubertin 57950 MONTIGNY-lès-METZ,

I. L'ACTIVITE AQUABIKING EN AUTONOMIE

Cette activité convient aux personnes souhaitant pratiquer l'aquabiking pendant 30 minutes, sans encadrement par un Maître-Nageur Sauveteur, à son rythme.

II. LES CRENEAUX

Les créneaux sont fixés
de la manière suivante :

- Mercredi de 12h00 à 12h30- 12h30 à 13h00 – 13h00 à 13h30 – 13h30 à 14h00
- Vendredi de 14h00 à 14h30 – 14h30 à 15h00 – 15h00 à 15h30 – 15h30 à 16h00

III. LES TARIFS

- 8 euros la demi-heure
- 4 euros la demi-heure pour les montigniens.

Le demi-tarif est accordé aux montigniens, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité à présenter à l'accueil afin de valider l'inscription.

En plus de ces tarifs, l'usager doit s'acquitter du prix de l'entrée et d'une carte à puce à 2,50 € l'unité, s'il n'en possède pas déjà une. Ces produits sont payables uniquement à l'accueil de la piscine.

IV. PERIODE

Du mercredi 16 septembre 2026 au vendredi 25 juin 2027,

Les séances ne sont pas assurées pendant les jours fériés, les vacances scolaires ainsi que les fermetures techniques.

V. LA VENTE ET LA RESERVATION DES ACTIVITES EN LIGNE

La Piscine municipale située 19 place Pierre de Coubertin 57950 MONTIGNY-lès-METZ est équipé d'un logiciel de vente et de réservation des activités en ligne.

Un lien sur le site internet www.montigny-les-metz.fr permet à l'usager de télécharger l'application « Heitzfit4 ». Il indiquera ensuite le nom de la Piscine ou le code du centre 5505. L'ouverture d'un compte est nécessaire.

L'usager peut réserver 2 activités maximum par semaine pour les quatre semaines à venir.

L'annulation est possible au plus tard 48 heures avant le début de la séance ; passé ce délai, la séance sera décomptée du solde de la carte et ne sera pas remboursée.

En cas de fermeture de la piscine pour cas de force majeure (grève, fermeture exceptionnelle pour problème technique...), la ou les séances annulée(s) ne seront pas décomptées.

VI. DATE DE MISE EN SERVICE DE LA VENTE ET LA RESERVATION DES ACTIVITES EN LIGNE

L'accès au service de vente et de réservation des activités en ligne est activé à partir du mercredi 26 août 2026 jusqu'au vendredi 25 juin 2027.

La vente et la réservation est toujours possible à l'accueil de la piscine à partir du mardi 15 septembre 2026.

VII. CONDITIONS GENERALES

L'activité est réservée aux personnes à partir de 16 ans.

Pour les personnes mineures, une autorisation parentale datée et signée par une personne légalement responsable de l'enfant est à fournir à l'accueil de la Piscine

Pour plus d'efficacité, une fiche d'entrainement peut être remise aux participants.

L'usager devant s'acquitter du droit d'entrée, l'accès à la piscine peut se faire tout au long de l'ouverture au grand public.

Les séances sont valables 2 ans à partir de la date d'achat. Passé ce délai, les séances non utilisées seront perdues pour l'usager.

Les usagers sont invités à effectuer une séance d'essai avant de s'engager sur l'achat de plusieurs séances.

VIII. BASSINS UTILISES

L'activité Aquabiking en autonomie se déroule dans le bassin de 25 mètres, dans la zone de faible profondeur (1,40 mètre). Toutefois, les personnes ne sachant pas nager doivent impérativement le signaler au Maître-Nageur Sauveteur avant le début de chaque séance.

Les participants sont soumis au respect du règlement intérieur de la Piscine Municipale.

IX. DROIT A L'IMAGE

Le participant autorise l'utilisation à titre gracieux de son image et/ou de sa voix sur tout support de communication visant à promouvoir la piscine municipale de Montigny-lès-Metz. Dans le cas contraire, il le signale dès l'inscription auprès de l'agent municipal.

Montigny-lès-Metz, le 13 AOUT 2026

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint au Maire,

MAIRIE DE MONTIGNY-LÈS-METZ
MOSELLE

Tanguy SERVAIS
Conseiller de l'Euro-Métropole de Metz

Signature de l'inscrit(e) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».